



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 05 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-03-2024-037

Objet : Attribution de subventions aux communes au titre du fonds de concours.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Baptiste ROTSEN à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian RAPHA

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian PALIN, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL, Jonathan TABAR.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les informations relatives aux demandes de subvention présentées dans le cadre du fonds de concours et listées dans le tableau ci-après :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Coût total du projet	Financement demandé	Pourcentage	Avis de la Commission mixte Finance-Subventions du 07 février 2024
Ville de Basse-Pointe	Amélioration de l'accessibilité du marche	59 000,00 €	5 900,00 €	10,00%	Avis Favorable
Ville de Basse-Pointe	Réalisation des jardins de l'église	183 646,88 €	9 182,34 €	5,00%	Avis Favorable
Ville de Basse-Pointe	Réhabilitation des locaux annexes b des services techniques	89 150,00 €	8 915,00 €	10,00%	Avis Favorable
Ville de Basse-Pointe	Mise en place de video protection	230 450,50 €	5 761,25 €	2,5%	Avis Favorable
Ville de Saint-Pierre	Restauration de l'église du mouillage 2	8 314 767,21 €	150 000,00 €	1,80%	Avis Favorable sous réserve de la modification du plan de financement en augmentant la participation de CAP Nord Martinique à 225 558,00€ permettant la mobilisation des Fonds de Concours, compte tenu de l'échéance de la fin de mandature fixée à 2026
Ville de la Trinité	Réalisation et sécurisation de garde-corps	54 500,00 €	18 125,00 €	33,26%	Avis Favorable
Ville de la Trinité	Travaux de rénovation dans les écoles	126 741,46 €	12 183,00 €	9,61%	Avis Favorable

Considérant les avis des membres de la commission mixte Subvention-Finances du 07 février 2024 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'attribuer les subventions suivantes dans le cadre du fonds de concours :

Montant attribué	Bénéficiaire	Intitulé du projet
5 900,00 €	Ville de Basse-Pointe	Amélioration de l'accessibilité du marche
9 182,34 €	Ville de Basse-Pointe	Réalisation des jardins de l'église
8 915,00 €	Ville de Basse-Pointe	Réhabilitation des locaux annexes B des services techniques
5 761,25 €	Ville de Basse-Pointe	Mise en place de vidéo protection
225.558,00 €	Ville de Saint-Pierre	Restauration de l'église du mouillage 2 <i>Sous réserve de la modification du plan de financement en augmentant la participation de CAP Nord Martinique à 225 558,00€ permettant la mobilisation des Fonds de Concours, compte tenu de l'échéance de la fin de mandature fixée à 2026</i>
18 125,00 €	Ville de la Trinité	Réalisation et sécurisation de garde-corps
12 183,00 €	Ville de la Trinité	Travaux de rénovation dans les écoles

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 08 avril 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

